

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Granby désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (ci-après « L.C.V. »);

ATTENDU QUE le montant total des emprunts décrétés par la municipalité aux termes d'un règlement visé au paragraphe 2^o du 2^e alinéa de l'article 544 de la L.C.V., pour l'exercice financier en cours n'excède pas 0,25 % de la R.F.U. de la municipalité, le tout comme l'indique l'attestation de la trésorière, jointe au présent règlement comme annexe « A »;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 7 décembre 2020, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE 21 décembre 2020, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de quatorze millions trois cent vingt-sept mille dollars (14 327 000 \$) réparti à l'annexe « B » jointe au présent règlement.
3. Le conseil affecte à même le surplus libre une somme d'un million quatre cent soixante-neuf mille cent soixante dollars (1 469 160 \$), pour les travaux d'infrastructures relatifs aux rues Saint-Michel, King et Hillview mentionnés à la rubrique intitulée « B1- Travaux d'infrastructures » de l'annexe « B ».
4. Aux fins d'acquitter une portion des dépenses décrétées par le présent règlement, soit les travaux énumérés à la rubrique intitulée « B1- Travaux d'infrastructures » de l'annexe « B » et visant l'emprunt dont le terme est de 20 ans, le conseil affecte une somme d'un million trois cent quinze mille quatre cent vingt dollars (1 315 420 \$) représentant la subvention du gouvernement fédéral payable comptant dans le cadre du programme du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), tel que confirmé par la lettre du MAMH en date du 19 mai 2020, joint au présent règlement comme annexe « C » pour en faire partie intégrante.
5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de onze millions cinq cent quarante-deux mille quatre cent vingt dollars (11 542 420 \$) sur une période de vingt (20) ans.
6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant les termes de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte au paiement, d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, et particulièrement, les versements de la subvention dans le cadre du programme du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) du gouvernement du Québec payable sur 20 ans, tel que confirmé par la lettre du MAMH en date du 19 mai 2020, joint aux présentes à l'annexe « C ». Le terme de remboursement de la portion de l'emprunt correspondant au montant de la subvention du gouvernement du Québec est établi à 20 ans.

9. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce 21 décembre 2020.

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « A »

Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$

Attestation du trésorier

Je, soussignée, confirme qu'en application du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*, l'emprunt décrété en vertu du présent règlement et le montant total de tels emprunts décrétés par la municipalité pour l'exercice financier en cours n'excèdent pas le plus élevé entre 100 000 \$ et le montant équivalent à 0,25 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité telle qu'elle est établie, en vertu de la section 1 du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière.

La richesse foncière uniformisée est établie à 6 960 263 814 \$, et en appliquant le taux de 0,25 %, nous obtenons un emprunt maximal de 17 400 660 \$, alors que l'emprunt décrété en vertu du présent règlement est de 11 542 420 \$ et le montant total de tels emprunts pour l'exercice en cours s'élève à 11 542 420 \$.

Signé à Granby, ce 2 décembre 2020.

La trésorière de la Ville de Granby



Sylvie Chouinard CPA, CGA, OMA

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce 21 décembre 2020.

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « B »

Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$

Description des travaux et coûts estimatifs:

	Coûts totaux
<u>B1-Travaux d'infrastructures</u>	
Rue Saint-Michel (séparation du réseau unitaire et lien mobilité)	2 000 000 \$
Rue King et Hillview (séparation du réseau unitaire)	3 100 000 \$
Affectation du surplus libre	(1 469 160 \$)
Affectation de la subvention du fédéral - FIMEAU comptant	(1 315 420 \$)
Frais d'escompte et d'émission	47 000 \$
Montant emprunt sur 20 ans	2 362 420 \$
<u>B2- Travaux sur bâtiments</u>	
Rénovation Palace	9 000 000 \$
Frais d'escompte et d'émission	180 000 \$
Montant emprunt sur 20 ans	9 180 000 \$
Coût total des travaux et d'achats du règlement	14 327 000 \$
Coût total de l'emprunt	11 542 420 \$

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce 21 décembre 2020.

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « C »

Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$

Lettre provenant du MAMH en date du 19 mai 2020



Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Pascal Bonin
Maire
Ville de Granby
87, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2T8

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 3 993 968 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 992 462 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 1 996 984 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Ville de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laforest', written in a cursive style.

ANDRÉE LAFOREST

**ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

Organisme requérant : Granby
 Désignation : Ville
 Circ. élect. féd. : Shefford
 Circ. élect. prov. : Granby
 MRC : AR470 La Haute-Yamaska

No Dossier :
 No organisme :

2027074
 47017

Programme : FIMEAU-1.1
 Titre du projet : Renouvellement de conduites

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	P. cathodique	Trottoir(s)	Bordure(s)	Conjoint MTQ	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recomm. (\$)
No tronçon : TI-100 King, de Fuller @ de l'Esplanade	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	52	153 920
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	375							
				Séparation égout	<input checked="" type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : TI-102 King, de Denis-Juneau @ Fuller	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	191	441 210
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : TI-125 Rue Rutherford, de Robinson Sud @ 571, Rutherford	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	200	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	432	1 008 718
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	250							
				Séparation égout	<input checked="" type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales	600							
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : TI-1299A Young, de Mountain @ Alexandra	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	122	354 410
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input checked="" type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : TI-143 King, de Denison Ouest @ 443, King	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	277	778 370
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : TI-854A St-Michel, de Alexandra @ Elm	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	76	167 960
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout	<input checked="" type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales	375							
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : TI-854B St-Michel, de Alexandra @ Elm	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	97	219 220
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout	<input checked="" type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales	600							
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							

**ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

No tronçon : TI-855A St-Michel, de Elm @ Barr	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	52	125 320
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	900							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : TI-855B St-Michel, de Elm @ Barr	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	79	174 590
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	375							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : TI-97 Hillview, de King @ Léger	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	167	369 070
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	375							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : TI-98 King, de Hillview @ Cul-de-sac	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	35	82 600
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	375							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	375							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : TI-99 King, de l'Esplanade @ Hillview	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>	98	118 580
				Eaux usées <input type="checkbox"/>								
				Séparation égout <input type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
										Long. totale recommandée (m)	1 678	
										Aide totale recommandée (\$)	3 993 968 \$	

2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE

Coût maximal admissible (CMA) 4 992 462,00 \$

Aide financière

Contribution du gouvernement du Québec 1 996 984,00 \$
Contribution du gouvernement du Canada 1 996 984,00 \$

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des
Services juridiques et greffière

Granby, ce 21 décembre 2020.

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des
Services juridiques et greffière